



# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 6 novembre 2019

**NO 20**

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

**Objet : Intention de négociier**

Bonjour à toutes et à tous,

Jeudi dernier, votre exécutif s'est réuni au bureau du SAPFQ afin d'échanger sur divers sujets, dont les modalités de la prochaine ronde de négociation. Une lettre d'intention de négociier a été rédigée et approuvée par les membres de l'exécutif syndical. Nous nous sommes assurés de mettre les choses au clair avec la direction des ressources humaines (DRH) afin d'entreprendre une négociation de bonne foi. Vous pourrez prendre connaissance de cette lettre en annexe de ce communiqué.

Vous comprendrez certainement que des clauses en lien avec le bon fonctionnement du comité de grief et la bonne foi de l'employeur ont été mises dans cette lettre et nous n'avons pas l'intention de déroger à ce que nous demandons avant d'entreprendre du bon pied la négociation.

Nous tenons à vous rassurer que les relations entre la partie syndicale et la direction de la protection de la faune (DGPF) vont très bien, mais nous ne pouvons pas en dire autant avec la direction des ressources humaines (DRH). Nous croyons fermement que l'avancement de plusieurs dossiers serait facilité si nous parlions tous le même langage...

Cela étant dit, nous vous garantissons que votre exécutif provincial ne relâchera pas ses efforts afin de veiller à l'avancement de tous les dossiers et d'entreprendre la prochaine ronde de négociation du bon pied.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous rejoindre et il nous fera plaisir de vous répondre.

Passez une bonne journée !!!

*Votre exécutif provincial*



Montréal, le 31 octobre 2019

**Objet : Intention de négocier**

Bonjour Mme Rodrigue,

La présente correspondance est pour vous informer que le Syndicat des agents de protection de la faune du Québec (SAPFQ) est disposé et a l'intention d'entreprendre la négociation pour le renouvellement de notre convention collective 2020-2025.

Toutefois, comme convenu verbalement lors de la dernière ronde de négociation, le « BLITZ » des griefs actifs devra être terminé avant d'entreprendre ladite négociation, et le travail devra être effectué de bonne foi. Vous, ainsi que les divers intervenants de la DGRH, avez été mis au courant lors de diverses rencontres du comité de griefs et nous avons fait part de cette volonté lors de certaines discussions au comité paritaire. Bien entendu, cela n'inclut pas les griefs déposés dans un délai de moins de 120 jours.

De plus, le SAPFQ vous informe que le dépôt des demandes syndicales se fera entre les mois de janvier et avril 2020. Afin d'entreprendre la négociation du bon pied, le SAPFQ sera en attente de la partie patronale pour que les parties puissent coordonner simultanément leurs dépôts. En agissant ainsi, chacune des parties démontrera leur bonne foi pour la ronde de négociation à venir et le processus sera juste et équitable pour tous. Le SAPFQ est ouvert à s'entretenir et à consulter la partie patronale afin de trouver une date commune pour le dépôt de nos demandes respectives.

En terminant, afin de démontrer une fois de plus la bonne foi de la partie patronale, le SAPFQ demande aux autorités compétentes d'accepter la demande du quant à la libération syndicale à temps complet du directeur aux griefs. Lors des dernières rondes de négociation, la partie patronale avait acquiescé à des demandes similaires pour le bon fonctionnement de la négociation et pour maintenir de saines relations entre les parties. Vous comprendrez que cette demande est effectuée en tenant compte du contexte actuel de la négociation qui débute sous peu et de notre volonté de terminer le « BLITZ » des griefs actifs. Advenant un refus de la partie patronale, nous ignorerons si nous serons en mesure de débiter le processus de négociation et cela pourrait engendrer de sérieux retard dans les discussions à venir.

Veuillez agréer, Mme Rodrigue, mes sincères salutations.

*Martin Perreault*  
Président provincial